Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260623-2026_06_04-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 juin 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 23 juin 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	7
- votants	8
- absents	4
- exclus	0
-pouvoir	1

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BEAUDOUX Edith, BLOYET Anita, DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. DUBOIS Florent, M. CHAUVEL Manuel M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à BEAUDOUX Edith, Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie a donné procuration à M. DUBOIS Florent.

Date de convocation :
11.06.2026

M. RENAULT Cédric est nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage :
26.06.2026

Délibération n°2026-06-04

Affectation résultats de fonctionnement 2025 budget commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2025,
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2025(-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	83 975.96€		22 918.40€	89 358.00€ 83 885.00€	-5 473.00€	101 421.36€
FONCT	124 689.10€	64 689.10€	60 390.99€			120 390.99€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260623-2026_06_04-DE

EXCEDENT Global cumule au 31.12.2025	120 390.99€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **Solde disponible affecté comme suit :** Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	 0.00€ 100 000.00€ 20 390.99€ 100 000.00€
Déficit global cumule au 31/12/2025 Déficit à reporter	

Le Maire,
M. LE GOUÉ